

Définitions - Méthodologie du dossier

Définitions

Traitement phytosanitaire

Est désigné ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqué lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

IFT : indicateur de fréquence de traitement

Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé. L'IFT traitement de semences en revanche est binaire et s'apparente à une indicatrice de présence. La méthodologie de calcul des IFT a été revue en 2015, notamment afin de tenir compte des cibles dans le calcul des doses de références. Les IFT calculés et présentés dans ce dossier se basent sur cette nouvelle méthodologie¹. En particulier, les IFT de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures 2011 ont été recalculés et les chiffres présentés dans ce dossier peuvent donc légèrement différer de ceux présentés dans le dossier n° 18 paru en novembre 2013.

L'IFT peut être décliné selon 4 grandes catégories d'usage :

- les herbicides (ou désherbants) permettent de détruire les mauvaises herbes.*
- les insecticides (y compris acaricides et nématocides) permettent de lutter contre les insectes tels que les pucerons.*
- les fongicides (y compris bactéricides) traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques.*
- les autres produits comprennent notamment les régulateurs de croissance, les molluscicides et les rodenticides. Les régulateurs de croissance modifient la morphologie de la plante et évitent aux cultures de se casser ou ployer en limitant la pousse de la tige. Les molluscicides protègent des attaques de limaces. Les rodenticides sont*

destinés à tuer les rongeurs considérés comme nuisibles.

Quand cela est possible, un IFT biocontrôle est également calculé. Cet IFT mesure l'intensité des traitements par des produits de biocontrôle : macro-organismes (insectes, invertébrés, acariens ou nématodes), micro-organismes (champignons, bactéries ou virus), médiateurs chimiques (phéromones d'insectes, kairomones), substances naturelles d'origine végétale, animale ou naturelle. L'IFT biocontrôle prend en compte les produits inscrits sur la liste NODU VERT Biocontrôle 2015 publiée par la DGAL.

Le nombre de traitements moyen indiqué dans la note et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

Le nombre de traitements et les IFT sont des indicateurs complémentaires pour mesurer l'utilisation des produits phytosanitaires. L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits. L'IFT mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface. Le niveau relatif de ce dosage peut être plus particulièrement mesuré par le rapport entre la dose appliquée et la dose de référence utilisée pour le calcul des IFT.

1. Les modalités de calcul des IFT (détermination doses de référence...) sont détaillées dans le Guide méthodologique IFT disponible sur le site du ministère : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ift_manuel_v1_octobre_2015.pdf

Évolutions 2011-2014

L'interprétation des évolutions entre 2011 et 2014 est délicate. En effet, de multiples facteurs peuvent contribuer à expliquer les évolutions observées : différences de conditions climatiques, et donc de pressions parasitaires, de variétés semées et d'objectifs de rendement. Il est donc, par nature, difficile d'isoler l'effet propre des mesures du plan Ecophyto sur les évolutions constatées des IFT entre 2011 et 2014.

Par ailleurs, si l'enquête 2014 a été conçue pour assurer la meilleure stabilité géographique possible pour l'analyse des résultats entre 2011 et 2014, les parcelles enquêtées pour une même culture au cours des deux campagnes n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes exploitations, ni aux mêmes bassins de production².

Enfin, les évolutions mesurées entre les deux enquêtes par espèce, au niveau national et régional, doivent aussi tenir compte de la marge d'imprécision inhérente aux enquêtes statistiques. Dans ce dossier, les résultats sont assortis d'un niveau de précision qui permet de disposer d'un intervalle de confiance au seuil de 5 % autour de la valeur estimée³. Une évolution entre 2011 et 2014 est considérée comme statistiquement significative si les intervalles de confiance de chacune des estimations ne se recoupent pas. Quand l'évolution entre 2011 et 2014 n'est pas considérée comme statistiquement significative, il n'est pas possible de conclure avec un degré raisonnable de certitude à une augmentation ou une diminution entre 2011 et 2014.

Enfin, en 2014, le champ géographique de l'enquête a été modifié pour plusieurs

espèces. Les chiffres portant sur les années 2011 et 2014 sont calculés sur le champ géographique complet pour chacune des enquêtes, tandis que les évolutions sont calculées sur un champ restreint aux seuls départements communs entre les deux campagnes en excluant également les cultures en mélange introduites dans le champ de l'enquête en 2014 uniquement.

Bilans phytosanitaires

Les bilans phytosanitaires récapitulent les pressions des ravageurs et des maladies. Ils sont établis par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture. Ce dossier présente de courtes synthèses de ces bilans sur les campagnes 2011 et 2014 pour les cultures enquêtées afin de mettre en lien l'évolution des traitements et celle des pressions phytosanitaires.

Les chiffres présentés dans ce dossier respectent tous le secret statistique. Des règles de diffusion supplémentaires sont également appliquées (sauf mention contraire) : pour chaque croisement, le valeur est diffusée si le nombre d'observations est supérieur ou égal à 30 et la précision inférieure ou égale à 20 %⁴.

2. Un suivi des mêmes parcelles pour une même culture n'est pas possible entre 2011 et 2014 à cause des rotations.

3. L'intervalle de confiance au seuil de 5 % mesure la plage de valeurs au sein de laquelle on estime que la « vraie » valeur a 95 % de chance de se situer.

*4. Le nombre d'observations correspond à l'effectif non pondéré. La précision d'une moyenne détermine les bornes de l'intervalle de confiance à 5 % de la manière suivante : [moyenne - moyenne*1,96*précision ; moyenne + moyenne*1,96*précision].*